

La formation est facturée et payable avant le début du stage. La facture portant la mention acquittée est adressée en même temps que la convention de formation, suite à votre inscription.

TVA non applicable, article 261-4-4-a du CGI



Notre prestation comprend :

- 1 journée, soit 7 heures en face à face pédagogique
- Un support de formation
- Ressources bibliographiques et documentaires en format numérique
- L'action fera l'objet d'une évaluation des connaissances en fin de journée, et selon les besoins d'un accompagnement ou de conseils individuels
- Chaque participant recevra une attestation de stage

Cabinet Bignoneau
Tel: 09 7579 09 86

91 avenue d'Italie
Port : 06 07 95 64 67
www.bignoneau.com

75013 Paris
formation@bignoneau.com

SARL au capital de 1 000 € - RCS Nanterre SIRET 752 862 508 00021 APE 8559A
Organisme de formation 11922013392 auprès du Préfet de la Région Ile-de-France

« Ensemble, Développons les Qualités, Savoir-faire et Compétences de vos équipes ! »



« Exploiter son bassin ou comment utiliser collectivement une "piscine de jardin" »



Organisme de formation n° 11922013392 déclaré auprès du Préfet de la Région Ile-de-France



Objectifs :

- ◆ Exploiter collectivement une piscine de jardin
- ◆ Connaître et appliquer les réglementations
- ◆ Connaître et organiser les conditions matérielles d'un accueil de publics

Public concerné :

Maîtres-Nageurs Sauveteurs souhaitant utiliser une petite piscine de jardin pour des cours collectifs

Prérequis :

Connaissances validées par l'obtention du diplôme conférant le titre de MNS ou acquises lors d'un stage de formation « qualité des eaux de piscine »

Programme proposé :

■ Les contrôles institutionnels

- ◆ ARS
- ◆ DRAJES
- ◆ DREETS
- ◆ Les statuts sociaux et fiscaux de l'exploitant

■ Le programme d'activités

- ◆ Les différentes typologies de bassin
 - ∞ État des lieux / bassin préexistant/ les adaptations éventuelles
 - ∞ Le Cahier des Charges / bassin à construire
- ◆ La conception du bassin / les erreurs à éviter
- ◆ Le traitement de l'eau : Hydraulique et traitement chimique
- ◆ Le circuit du baigneur
- ◆ Les équipements complémentaires

■ Les obligations réglementaires

- ◆ La déclaration d'ouverture
- ◆ Le Code de Santé Publique
- ◆ Les registres et traçabilités
- ◆ Les relations avec les autorités de contrôle

Vous êtes **MNS** et souhaitez **exploiter collectivement votre propre bassin**, ou une piscine unifamiliale mise à votre disposition ?

Vous souhaitez **assurer une offre et des prestations de qualité** auprès de vos clients en **petits groupes** ?

Vous avez besoin d'un **rappel du cadre réglementaire** de l'exercice de la profession de MNS dans ces conditions spécifiques ?

Vous avez besoin de **conseils techniques** quant à la **conception et réalisation** ou la **mise aux normes** d'une « piscine unifamiliale », puis de son **exploitation** ?

Organisme de formation spécialisé depuis 1991, nous vous proposons une journée de formation autour des thématiques qui vous concernent.

« Exploiter son bassin ou comment utiliser collectivement une piscine unifamiliale »

Une journée = 7 heures

La session permet de **rappeler la réglementation en vigueur**, de poser les enjeux en termes de **réalisation/mise aux normes** et **d'anticiper les problèmes et anomalies** éventuels liés à l'hygiène du milieu.

Ce stage s'adresse principalement aux **MNS sous statut indépendant**, ou souhaitant le devenir.

[Vous pouvez profiter de l'occasion pour poser vos questions et partager des retours d'expérience avec les différents participants.](#)

L'encadrement et l'animation de la journée seront sous la responsabilité de Monique Bignoneau.

En espérant vous compter parmi les participants à ce stage, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au plaisir de nous rencontrer !